

Atelier Philo Costech : Aristote, De l'interprétation
Introduction aux séances de lecture du 14/11/2016 et du 02/12/2016
G. Declerck

Le traité d'Aristote intitulé « De l'interprétation » (*Peri hermeneias*), consacré à **l'étude et l'analyse des propositions**, est une sorte de traité à mi-chemin entre la logique et la linguistique.

Il est généralement considéré par les commentateurs comme le deuxième traité de l'*Organon*¹ (en gr. « instrument » ou « outil »), ensemble de traités constituant ce qu'on appelle les « traités logiques » d'Aristote ou « la logique » d'Aristote, et traitant de logique et d'argumentation.

« De l'interprétation » suit les « Catégories », qui est consacré à l'analyse des éléments les plus simples des propositions. « De l'interprétation » étudie comment on peut organiser ces termes en propositions, notamment à partir de la distinction entre nom et verbe, et en introduisant différents types de propositions (en l'occurrence, de propositions déclaratives (*logos apophantikos*)), en particulier : affirmatives, négatives, modales (propositions énonçant des possibilités).

D'après certaines des interprétations assez récentes (Whitaker, 1996), ce titre aurait été substitué à un moment au titre d'origine du traité, qui aurait été « Sur l'affirmation et la négation », ou « sur la contradiction ». Il a longtemps été réputé pour son hermétisme.

Le traité est intéressant, dans ce cycle de lectures sur les conceptions philosophiques du possible, pour plusieurs raisons :

(1) Aristote y expose (chap. 9) ce qu'on appelle le **problème des futurs contingents**. Ce problème, posé à l'origine par *Diodore Cronos*, de l'école mégarique, consiste à nier la réalité du possible (à affirmer que tout ce qui arrive est déterminé à l'avance) sur la base d'une contrainte logique sur les propositions : comme deux propositions contradictoires à propos d'un fait futur (posant d'un côté que ce fait sera, de l'autre que ce fait ne sera pas) ne peuvent toutes les deux être vraies (autrement dit : *nécessairement* ou l'affirmation est vraie ou la négation est vraie), alors il paraît nécessaire que tel fait arrive plutôt que l'autre. Ce qui indiquerait que l'ordre des faits est déterminé à l'avance. (Une nécessité logique, qui concerne les propositions à propos des faits, impose une nécessité réelle, qui concerne l'ordre des faits.)

Ce problème (même s'il est rejeté par Aristote, en tout cas ses conséquences déterministes) est probablement une clef pour comprendre l'émergence du concept de possible épistémique (le possible ne pouvant être dans la nature, où tout est déterminé, on le met dans l'esprit et on en fait l'expression de l'ignorance et de la finitude humaine, sa connaissance limitée).

(2) Aristote y affirme **l'équivalence entre ce qui possible et ce qui n'est pas nécessaire** (il est possible que p équivaut à il n'est pas nécessaire que non-p), donc la réduction (ou traductibilité) du possible au nécessaire.

(3) Aristote y pose la thèse de **dérivation du possible à partir de l'actuel**, soit l'idée qu'un état de choses qui est réalisé (est actuel) est aussi, par ce fait même qu'il est réalisé, possible. C'est ce qu'on appelle **l'inférence de l'actuel au possible** : du fait que quelque chose est le cas, il s'ensuit que ce quelque chose est possible. (En effet, s'il n'avait pas été possible, il n'aurait pu être le cas). Cf. Stéphane Chauvier, *Le sens du possible*, Vrin, 2010, chap. 2.

¹ Selon la conception la plus répandue, l'*Organon* comprend : les « Catégories » (traité qui analyse les éléments les plus simples des propositions) ; « De l'interprétation » (étude de la proposition) ; Premiers Analytiques (règles et formes du syllogisme en général) ; Seconds Analytiques (sur la démonstration scientifique) ; Topiques (sur l'argumentation dialectique) ; Réfutations sophistiques (principaux sophismes et moyens de les réfuter).

Ces deux éléments (assimilation du possible au non-nécessaire et dérivation du possible à partir de l'actuel) sont deux traits essentiels de la notion de possible telle qu'elle est traditionnellement définie **en logique**. Et ils font de *De l'interprétation* un texte clef pour comprendre le développement de cette acception particulière du possible.

Selon Stéphane Chauvier (*Le sens du possible*, Vrin, 2010), ce sens logique du possible, en posant la dérivation du possible à partir de l'actuel, **s'oppose à notre pensée naturelle du possible** :

« nous ne jugeons jamais qu'un état de choses actuel, et dont l'actualité nous est connue, est possible. [...] si je vois, sans aucun doute possible, qu'il pleut, je ne jugerai pas, spontanément au moins, qu'il est épistémiquement possible qu'il pleuve, c'est-à-dire qu'il pleut peut-être » (p.48)

Cela vaut également pour le possible ontique (« telle chose peut se réaliser ») et ce que Chauvier appelle le « possible pur » (« si le monde avait été autrement, telles choses dont on sait qu'elles ne sont pas possibles à l'heure actuelle pourraient être possibles »)². Ainsi, conclut Chauvier :

« Le possible du sens commun, qu'il soit épistémique, ontique ou pur, semble donc toujours se confondre avec l'inactuel ou l'incertain. Nous ne jugeons qu'il est possible que p que parce qu'il n'est pas le cas que p ou parce que nous ignorons s'il est le cas que p » (p.48-49).

Au programme :

- *De l'interprétation*, chap. 1 à 6, chap. 9, chap. 12, chap.13
- Stéphane Chauvier, *Le sens du possible* (Vrin, 2010), Chap. 2

Les chapitres 1 à 6 présentent les éléments constitutifs de base des propositions, à savoir **le nom** et **le rhème**, défini par Aristote comme « ce qui ajoute [au nom] une signification temporelle et dont aucune partie ne signifie séparément », « par exemple *santé (hugieia)* est un nom, *est-en-bonne-santé (hugiainei)* est un rhème car il signifie en plus que *c'est un attribut maintenant* » (p.265). Une proposition est toujours composée de noms et de rhèmes.

Dans *De l'interprétation*, Aristote s'intéresse uniquement aux propositions déclaratives (*logos apophantikos*), c'est-à-dire aux propositions évaluables selon le vrai et le faux (propositions ayant une valeur de vérité) (p.269).

Il distingue deux grands types de propositions déclaratives : **l'affirmation** (« déclaration d'une chose qu'on attribue à une autre » : le sujet S a le prédicat F : *S est F*) et **la négation** (« déclaration d'une chose qu'on sépare d'une autre » : *S n'est pas F*) (p.275). Toute proposition déclarative est soit une affirmation, soit une négation, soit une conjonction d'affirmations et de négations.

Aristote appelle par ailleurs **contradiction** l'ensemble formé par une affirmation et une négation opposées entre elles, c'est-à-dire « une proposition qui affirme ou nie la même chose [un prédicat donné F] de la même chose [du même sujet S] » (p.275). Toute contradiction {P ; non-P} est donc de la forme {S est F ; S n'est pas F}.

² « Si nous sommes en train de marcher de long en large, il est très difficile d'imaginer que nous puissions spontanément penser : 'il est actuellement possible que je marche', *a fortiori* 'Il serait possible que je marche'. La seule manière que nous ayons de donner un sens plausible au jugement 'il est possible que je marche', prononcé par quelqu'un qui marche, c'est d'imaginer que nous avons affaire à un marcheur logicien qui entend faire montre de sa science ou bien que nous avons affaire à un marcheur cartésien mais athée, un marcheur définitivement perclus de doutes, de sorte que son jugement prendrait un sens épistémique et s'expliquerait par son absence de certitude quand à la réalité de sa locomotion » (p.48)